FAISONS RESPECTER NOS DROITS...

Notre ambition est de nous adresser à un maximum de salariés, car ils n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.

Nous connaissons tous dans nos relations, nos proches, au moins un salarié travaillant dans les Services de l'Automobile!

Notre enjeu revendicatif n'est-il pas de conquérir les même droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises ?



La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT dont nous dépendons revendique entre autre :

- · Un Smic à 1800£ bruts
- Une prime d'ancienneté
- · Un 13ème mois
- La reconnaissance de la pénibilité
- 32h hebdomadaire de travail ou 200 jours par an pour les forfaits jours.

Pour vous informer de vos droits, connaître votre convention collective ou trouvez votre interlocuteur FTM-CGT, rien de plus simple:



www.ftm-cgt.fr



servicesauto@ftm-cgt.fr



01 55 82 86 27

Vous aussi, impliquez-vous dans la défense de nos métiers, rejoignez nous!



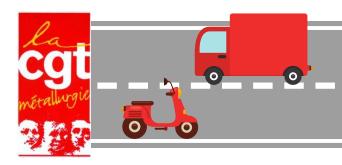
Nom : _____

Prénom : _____

Adresse :

Mail:

FTM-CGT / Services de l'Automobile Case 433 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex Tél : 01 55 82 86 27 / (a) :servicesauto(a)ftm-cgt.fr









La CGT des Services de l'Automobile





Le syndicalisme a permis de nombreuses avancées sociales au cours de l'Histoire : congés payés, protection sociale, réduction du temps de travail, etc...Aujourd'hui, les salariés doivent continuer à s'engager dans la lutte revendicative.

C'est le seul moyen de ne pas laisser le patronat dicter ses volontés sans limites ni contrôle.

La branche des services de l'automobile c'est :

- 403 000 salariés (dont 165 000 salariés dans les TPE)
- 22.7% de femmes
- 132 000 entreprises



Notre champ professionnel rassemble plusieurs filières, à savoir :

- les auto-écoles.
- les garages auto et PL.
- les loueurs.
- les parkings,
- les poids lourds,

- les stations service.
- les contrôles techniques.
- la dé-construction,
- le recyclage.
- les centres-auto

Toutes ces filières sont réunies au sein d'une seule et même Convention Collective des Services de l'Automobile.

Mêmes droits pour tous les salariés

Salarié dans une TPE, PME ou grande entreprise, connaissez-vous la Convention Collective? Est-elle appliquée? Vos droits sont-ils respectés ?

Afin de garantir vos droits, vous disposez qu'une Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile.



MINIMA GARANTIS

Êtes-vous au courant qu'au 1er janvier de chaque année, les minima garantis évoluent ? Aucun salarié ne peut être payé en dessous de ces minima conventionnels négociés dans la branche.

PRÉVOYANCE



La Prévoyance est obligatoire dans la convention, vous êtes couvert lorsque vous êtes en maladie (par exemple jusqu'au 45ème jours de maladie, maintien du salaire, et du 46ème jours au 181ème jours, c'est la prévoyance qui prend le relais....)



DE CARRIÈRE

Au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez percevoir une indemnité de fin de carrière versée sous réserve de condition d'âge et d'ancienneté au sein de votre profession.

Des salariés, qui comme vous, travaillent dans des filières différentes participent chaque mois à des réunions afin de négocier et d'acquérir des droits nouveaux, et organisent des consultations régulières afin d'améliorer la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile.



Connaissez-vous IRP AUTO Apasca?

C'est le grand CE (Comité d'Entreprise) pour tous les salariés, petites, moyennes et grandes entreprises....

IRP AUTO Apasca vous accompagne au sein de votre vie quotidienne, dans des domaines aussi variés que les vacances. les loisirs et les spectacles, les séjours scolaires, les études des enfants.

IRP AUTO Apasca favorise l'insertion des ieunes salariés en contrat de professionnalisation dans la vie active. avec des prestations adaptées en contribuant notamment au financement de l'apprentissage de la conduite automobile (500€ en 2018) et de la moto (300€ en 2018).

N'hésitez pas à interpeller les différents administrateurs qui siègent dans les commissions.